

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

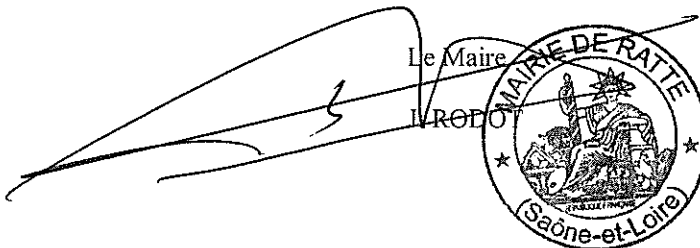
Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

VOTE :

- Le Compte de gestion du Percepteur
- Le Compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de 41 508.42 euros et un déficit d'investissement de 79 170.79 euros
- L'affectation du résultat en compte réserves 1068 : 34 312 euros et report au budget compte 002 : 67 468 euros
- Approuve le rapport de la CLECT concernant les attributions de compensation au titre du transfert de fiscalité et de neutralité fiscale
Attribution de compensation pour la commune : 28 847 €
- **VOTE le taux des 3 taxes locales**
 - taxe d'habitation : 12.54 %
 - taxe foncière (bâti) : 11.33 %
 - taxe foncière (non bâti) : 27.38 %
- **VOTE** Le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 364 411 euros et en investissement à la somme de 189 411 euros
- **APPROUVE** la revalorisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes selon la circulaire du 15 mars 2017
- **DECIDE** la reconduction des différentes subventions aux Associations pour un montant global de 1629 euros.
- **ACCEPTÉ** d'accorder une subvention exceptionnelle au STOCK-CARS pour leur manifestation prévue le 13 août 2017. Le versement de cette subvention se fera dans l'hypothèse où le feu d'artifice prévu sera effectivement tiré et sur présentation de la facture.

Traite les questions diverses

Le Maire
VRODOY

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE RATTE' at the top and '(Saône-et-Loire)' at the bottom, with two stars on either side. The signature is written over the seal and extends to the left.